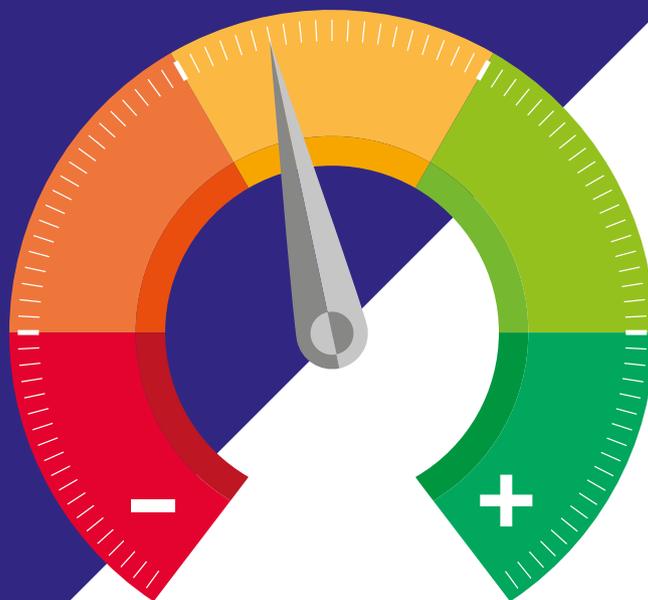


INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG-CLIMAT DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT DES ASSUREURS

LE BAROMÈTRE



1^{RE} ÉDITION



Fédération Française
de l'Assurance

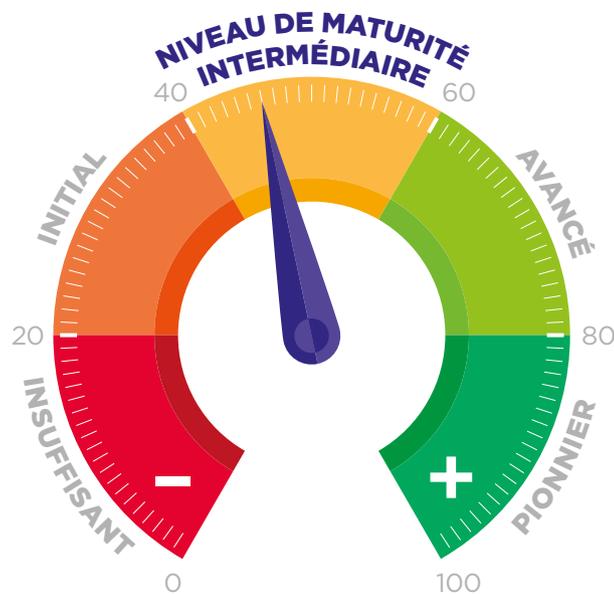
INTRODUCTION

Le présent baromètre mesure la maturité de la démarche d'investisseur responsable des assureurs concernant l'intégration, dans leurs stratégies d'investissement, de critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) et climat. Le niveau de maturité est évalué au regard des exigences de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et des attentes des parties prenantes.

Cette première édition présente la situation en 2016, c'est-à-dire l'année de référence du premier reporting "article 173". L'enquête a été menée au cours du second semestre 2017. Ce baromètre sera reconduit annuellement afin de suivre les progrès de la profession.

**Pour cette première édition,
le score de la profession s'élève à**

46/100



Ce résultat traduit à la fois le niveau d'exigence du baromètre et la montée en puissance relativement récente des thématiques abordées, en particulier sur le volet climatique.

Lucides sur les progrès à mettre en œuvre, les assureurs ont publié en 2017 une feuille de route pour dynamiser l'intégration des critères ESG-climat dans les stratégies d'investissement. 18 recommandations opérationnelles traitent les différents axes de progrès identifiés dans ce premier baromètre.



GOVERNANCE DE LA DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Les résultats du pilier gouvernance témoignent d'une bonne appropriation interne, accélérée par les nouvelles exigences de l'article 173, qui permettra le soutien et la progression des pratiques d'intégration ESG - Climat dans la durée.



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉMETTEURS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

L'engagement vis-à-vis des émetteurs est déjà une pratique courante avec plus de la moitié des assureurs jouant un rôle actif auprès des entreprises émettrices pour influencer leurs pratiques ESG. En revanche, l'intégration de critères ESG et climat dans la sélection des fonds ou les mandats de gestion doit se renforcer.



PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

L'intégration des critères ESG est le pilier le plus avancé. Cela traduit l'engagement de l'ensemble de la profession et la relative maturité des pratiques d'intégration ESG. Les méthodologies d'analyse sont bien établies et doivent à présent être élargies à d'autres classes d'actifs pertinentes. Le retour d'expérience des acteurs pionniers permettra d'entraîner rapidement des acteurs moins avancés.



PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMAT DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

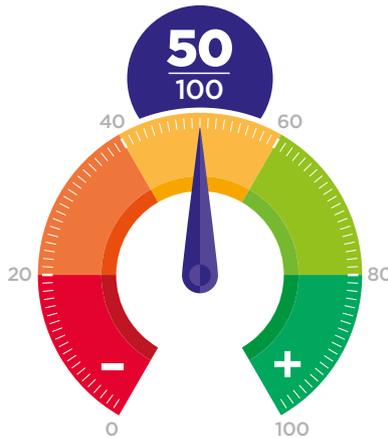
Compte-tenu de son caractère plus récent, la prise en compte des critères climat dans les décisions d'investissement est moins mature. La complexité technique des évaluations explique les limites de ce premier exercice mais le partage des bonnes pratiques et les réflexions méthodologiques se poursuivent.



TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE CLIENT

La communication auprès des clients est l'axe sur lequel les marges de progrès sont les plus importantes. La fiabilisation de l'analyse des portefeuilles était un préalable indispensable à cette communication. Dans leur feuille de route, les assureurs ont prévu de développer des plans de formation sur les enjeux ESG-Climat auprès des réseaux de distribution et de préciser les différents espaces où le souscripteur peut accéder à ces informations.

GOUVERNANCE



GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

POLITIQUE ESG-CLIMAT



des entreprises ont fait valider leur politique ESG-climat par une délibération du conseil d'administration.



des entreprises publient leurs engagements ESG-climat en externe.



des entreprises ont un comité ou une instance de gouvernance dédiée aux sujets ESG-climat.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

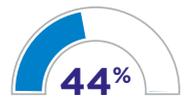


La cartographie des risques de l'entreprise inclut une revue complète des risques ESG-climat pour 19 % des entreprises.

FORMATION



des entreprises ont mis en œuvre des actions de formation ESG-climat **auprès d'au moins une instance de gouvernance.**



des entreprises ont mis en œuvre des actions de formation ESG-climat **auprès des directions métiers.**

LES POINTS D'APPUI



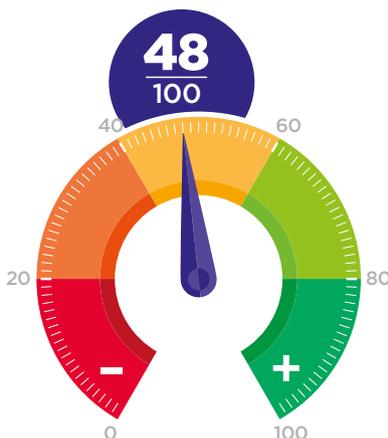
- ◆ Les assureurs français sont engagés: près de 90% ont adhéré à des chartes ou initiatives internationales en matière ESG-climat — PRI, IICGG, CDP, etc.— et 75% ont pris des engagements publics.
- ◆ Les sujets ESG-climat font l'objet d'une appropriation par la gouvernance ce qui permettra l'amélioration générale des pratiques.

LES AXES DE PROGRÈS



- ◆ Les risques ESG-climat devraient être davantage intégrés aux cartographies des risques d'entreprise.
- ◆ Les actions de formation auprès des instances de gouvernance et des directions métiers doivent être renforcées pour améliorer l'appropriation des sujets à tous les niveaux de l'entreprise.

ENGAGEMENT



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉMETTEURS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

ENGAGEMENT ENVERS LES ENTREPRISES



des entreprises pratiquent l'engagement actionnarial sur des sujets ESG ou climat.



des entreprises pratiquent une politique d'exclusion sectorielle envers les activités peu compatibles avec une transition bas carbone, charbon notamment.

ENGAGEMENT ENVERS LES SOCIÉTÉS DE GESTION



38% des entreprises intègrent systématiquement des critères ESG-climat dans **les mandats des gestionnaires externes** et 44% dans **la sélection des fonds des gérants extérieurs**.



LES POINTS D'APPUI



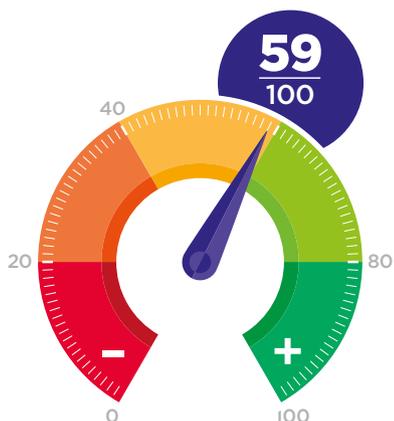
- ◆ Plus de la moitié des assureurs jouent un rôle actif auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent pour influencer leurs pratiques ESG.
- ◆ Les deux tiers excluent certaines activités en raison de leur contribution carbone, un chiffre amené à progresser en 2017 puisque les adhérents ont indiqué leur volonté de ne plus investir dans les entreprises qui développent de nouvelles centrales à charbon.

LES AXES DE PROGRÈS

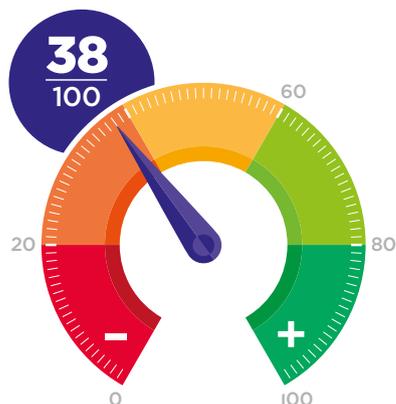


- ◆ La stratégie ESG-climat de l'assureur n'est pas encore suffisamment appliquée dans les cas de gestion externalisée.
- ◆ Plusieurs pistes de progrès doivent être envisagées : intégration de critères ESG-climat dans les *due-diligence* de sélection des fonds, contractualisation pour appliquer ces critères dans les mandats de gestion.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG ET CLIMAT



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG



INTÉGRATION DES CRITÈRES CLIMAT

Tous les résultats de cette catégorie sont pondérés du montant des actifs gérés par les entreprises concernées.

MONTANT DES ACTIFS COUVERTS PAR UNE ANALYSE



LES POINTS D'APPUI



- ◆ Les résultats concernant l'intégration ESG reflètent des démarches plus anciennes et des méthodologies d'analyse plus robustes qui se sont consolidées au fil des ans.

LES AXES DE PROGRÈS



PRISE EN COMPTE DE CES ANALYSES DANS LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT



- ◆ Bien que prêt à assumer leur rôle, les engagements des assureurs sur le climat sont plus récents et les méthodologies encore en construction, ce qui explique que les analyses ne soient pas menées sur une large partie des actifs et qu'elles n'aient pas encore un impact significatif sur les choix d'investissement.
- ◆ 60 % des entreprises pour l'ESG et 65 % pour le climat ont défini un plan de progrès pour élargir le périmètre des actifs couverts, améliorer la prise en compte de ces résultats dans les décisions d'investissement ou mettre en place un programme de recherche.

INVESTISSEMENTS VERTS ET PRODUITS RESPONSABLES



45
milliards d'euros
d'investissements
verts en 2016 dont
4 milliards d'euros
en Green Bonds



2,8
milliards d'euros
d'unité de compte
déjà **labellisées**
ESG ou Climat

LES POINTS D'APPUI



◆ Les assureurs ont d'ores et déjà commencé à allouer leurs actifs en faveur de la transition énergétique avec 45 milliards d'euros d'investissement verts recensés.

LES AXES DE PROGRÈS



◆ Le montant des unités de compte labellisées ESG ou climat est encore faible, les labels ISR et TEEC étant relativement récents. Pour progresser, les assureurs ont pris l'engagement, d'ici fin 2018, d'inclure dans leur offre un support en unité de compte bénéficiant d'un label à caractère ESG et/ou Climat pour toute nouvelle souscription d'assurance vie.

ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE AVEC UNE TRAJECTOIRE 2°C



51%
des assureurs ont
modélisé l'alignement
d'une partie de leur
portefeuille avec un
scenario 2°C.

ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION



17%
ont initié
une réflexion
méthodologique sur
une évaluation de
l'impact financier des
risques de transition.

ANALYSE DES RISQUES PHYSIQUES



32%
ont initié cette
réflexion sur
l'évaluation de l'impact
financier des risques
physiques et 19 % l'ont
effectivement réalisé.

LES AXES DE PROGRÈS



◆ La complexité technique de l'évaluation de l'impact ESG-climat des investissements ou de l'impact financier d'une exposition à des enjeux environnementaux spécifiques a représenté un frein pour ce premier exercice. Le partage des bonnes pratiques et les réflexions méthodologiques doivent se poursuivre pour enrichir les analyses.

◆ Une partie des assureurs a mesuré l'alignement de tout ou partie de son portefeuille avec un scénario 2°C, notamment en comparant le mix énergétique des investissements avec celui d'un scénario 2°C. Tous travaillent activement sur des méthodologies d'évaluation plus exhaustives.

TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ CLIENT



TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE CLIENT

TRANSPARENCE



des entreprises publient un rapport dédié pour répondre aux exigences de l'article 173.



des entreprises relaient ces informations dans leur communication RSE.

COMMUNICATION DIRECTE AUPRÈS DES CLIENTS



des entreprises utilisent la communication directe auprès des souscripteurs.



des entreprises ont entamé une formation des réseaux de distribution.

LES POINTS D'APPUI



◆ La quasi-totalité des entreprises, à quelques rares exceptions, a fait le choix d'un rapport dédié pour répondre aux exigences de l'article 173 et 75 % relaient ces informations dans leur communication RSE. L'information est donc transparente et accessible.

LES AXES DE PROGRÈS



◆ Seulement 19% des assureurs utilisent la communication directe auprès des souscripteurs — ex. mailing, lettres d'informations, leaflet, etc. — pour relayer l'information ESG-climat.

◆ Seulement 19 % ont entamé une formation des réseaux de distribution pour présenter ces informations aux clients.

MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE

PÉRIMÈTRE

Les résultats présentés dans cette première édition portent sur les réponses consolidées de 16 entreprises représentant 77% du montant total des actifs gérés par les entreprises d'assurance françaises à fin 2016.

Entreprises du panel en 2016: AG2R La Mondiale, Allianz France, Assurances du Crédit Mutuel, ACMN Vie, AXA France, BNP Paribas CARDIF, Crédit Agricole Assurances, CNP Assurances, COVEA, Generali, Groupama, MAIF, Natixis Assurances, SCOR SE, Sogecap, SwissLife France.

Les montants communiqués portent sur l'ensemble du marché. Ils ont été estimés sur la base des réponses de ces 16 entreprises.

Les entreprises ont répondu sur la situation de leurs entités françaises au 31/12/2016 afin que ce premier baromètre illustre les pratiques associées à la première édition des reporting article 173. L'enquête a été menée au 2^e semestre 2017 et sera reconduite annuellement.

PONDÉRATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La notation du baromètre est issue d'une trentaine de questions regroupées au sein des 5 axes suivant:

- 1. Gouvernance de la démarche d'investisseur responsable:** 30 points
- 2. Intégration des critères ESG:** 20 points
- 3. Intégration des critères Climat:** 30 points
- 4. Transparence et lisibilité client:** 10 points
- 5. Communication grand public:** 10 points

Compte-tenu des exigences plus récentes pour l'intégration des critères climat, la pondération est plus importante sur cet axe afin d'inciter les assureurs à progresser rapidement. La pondération des différents axes pourra être révisée si nécessaire à l'avenir, par exemple pour rééquilibrer les axes ESG et climat.

La notation consolidée des axes «*Intégration des critères ESG*» et «*Intégration des critères Climat*» est pondérée de la taille des actifs tandis que les autres axes sont consolidés de manière équipondérée.

QUESTIONS ET DÉFINITIONS

L'élaboration et la réalisation du baromètre ont été pilotées par le groupe de travail ESG-Climat de la Fédération Française de l'Assurance avec l'assistance du cabinet de conseil I Care & Consult.

La définition des investissements verts retenue à date comprend l'ensemble des actifs dédiés aux thématiques environnementales entendu comme les investissements en green bonds, infrastructures d'énergie renouvelables, green tech (Investissements dans des entreprises dont les projets concourent à la transition écologique), fonds labellisés TEEC, fonds à thématique environnementale, immobilier vert (immeubles bénéficiant de labels environnementaux type HQE, BREEAM, LEED). Cette définition pourra être affinée pour les prochains baromètres notamment si une nomenclature plus précise était proposée au niveau européen ou national.

Le questionnaire est disponible sur demande auprès de la FFA.

Contact



contact@ffa-assurance.fr

Baromètre réalisé avec le support d'I Care & Consult



26, boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51
1000 Bruxelles

ffa-assurance.fr

 [@FFA_assurance](https://twitter.com/FFA_assurance)